

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2018- 094 ter

Publié le 16 avril 2018

TABLE DES MATIÈRES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FO-RÊT

Arrêté préfectoral fixant les modalités de mise en œuvre du dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (CUMA) dans son volet «aide aux investissements immatériels (conseil stratégique)»

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LO-GEMENT

Décision ordonnancement secondaire

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES DES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France – modificatif –

Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté du 15 juin 2015 portant nomination d'un régisseur d'avance auprès du rectorat de l'Académie de Lille



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Arrêté préfectoral fixant les modalités de mise en œuvre du dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (CUMA) dans son volet « aide aux investissements immatériels (conseil stratégique) »

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu le règlement (UE) n° 702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

Vu le régime notifié SA. 39 618 relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire, approuvé par la Commission européenne le 19 février 2015 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le titre deuxième relatif aux sociétés coopératives agricoles :

Vu le décret n° 1999-1060 du 16 décembre 1999 modifié relatif aux subventions d'État pour des projets d'investissement;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais -Picardie, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 26 août 2015 modifié relatif au dispositif d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (CUMA);

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement du 15 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Luc MAURER sur l'emploi de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France;

Vu l'instruction technique DGPE/SDC/2016-41 du 19 janvier 2016 relative au dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (CUMA) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2018 portant délégation de signature à Monsieur Luc MAURER, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu la convention d'agrément de l' organisme de conseil établie au titre du dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (CUMA) par le préfet de la régionNord — Pas-de-Calais - Picardie au profit de l' organisme de conseil suivant :

 Fédération régionale des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole Hauts-de-France (FRCUMA HAUTS-DE-FRANCE), représentée par Thierry BAILLET, en sa qualité de président;

ARRETE

Article 1er:

En application de l'arrêté du 26 août 2015 susvisé, le présent arrêté définit les modalités de mise en œuvre en région de l'aide aux investissements immatériels visant à soutenir la réalisation d'un conseil stratégique débouchant sur un plan d'actions afin d'améliorer les performances à la fois économique, sociale et environnementale des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (CUMA).

L'aide aux investissements immatériels susmentionnée constitue une aide de minimis au sens du règlement (UE) n° 1407/2013 susvisé.

L'aide est attribuée par les préfets de département, dans la limite des enveloppes qui leur sont déléguées, dans le cadre d'un appel à projets régional ouvert sur la période:

du 16 avril 2018 au 14 septembre 2018;

La sélection des dossiers déposés durant cette période et éligibles sera réalisée à titre indicatif au mois d'octobre 2018.

Les dossiers déposés en dehors de cette période ne seront pas recevables.

Le demandeur adresse son projet à la direction départementale des territoires (et de la mer)(DDT(M)) du département où se situe le siège de son exploitation.

L'appel à projet et le formulaire de demande sont publiés sur le site internet de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Hauts-de-France: http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/

Article 2:

Seules les coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole agréées et à jour de leurs cotisations auprès du Haut Conseil de la coopération agricole (HCCA) sont éligibles au présent dispositif.

Le conseil ne doit pas être éligible aux aides des programmes régionaux de développement rural respectivement du Nord Pas-de-Calais et de Picardie.

Tout conseil démarré avant le dépôt de la demande d'aide complète est inéligible.

Les entreprises concernées par une procédure de liquidation judiciaire ne sont pas éligibles, de même que les entreprises en procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire qui ne disposent pas d'un plan arrêté par le tribunal.

Article 3:

Seul l'organisme agréé mentionné ci-dessous est habilité à délivrer un conseil ouvrant droit à une prise en charge financière :

FRCUMA HAUTS-DE-FRANCE, établi à SAINT LAURENT BLANGY (62051)

Article 4:

L'aide apportée représente un maximum de 90 % du coût du conseil plafonnée à 1 500 € par conseil et dans la limite des plafonds autorisés par le règlement de minimis général.

Article 5:

Un comité de sélection regroupant la DRAAF et les représentants des DDT(M) est réuni pour examiner les dossiers éligibles à l'issue de la phase d'instruction des demandes. La liste des demandes sélectionnées est établie par la DRAAF Hauts-de-France en respectant l'enveloppe financière disponible.

Dans le cas d'un dépassement des ressources budgétaires allouées, une priorisation des dossiers sera faite selon les modalités suivantes :

- en première priorité, selon la proportion des membres jeunes agriculteurs de la CUMA sollicitant l'aide (membres avec jeunes agriculteurs / total des membres); la priorité est établie par ordre décroissant de la proportion du nombre d'exploitations adhérentes comptant au moins un jeune agriculteur par rapport au nombre total d'adhérents;
- en deuxième priorité, sont retenus les dossiers portés par des CUMA reconnus en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ou en cours de reconnaissance (dossier déposé complet et conforme en vue d'une reconnaissance au plus tard à la date limite de dépôt du dossier au titre du présent appel à projet), ou des CUMA participant à un GIEE reconnu ou en cours de reconnaissance.

Afin de hiérarchiser les demandes classées éventuellement au même rang de priorité, seront retenus les dossiers déposés dans l'ordre chronologique, selon leur date de complétude.

Les dossiers non retenus font l'objet d'un courrier de rejet de la part du préfet de département.

Article 6:

Un engagement comptable et une décision juridique sont établis pour chacun des dossiers.

Le bénéficiaire est clairement informé par écrit du caractère de minimis de l'aide au moment de sa demande et de son octroi.

Les dossiers non retenus à l'issue du processus d'instruction et de sélection font l'objet d'un courrier de rejet argumenté de la part du préfet de département.

Article 7:

Les demandes de paiement des dossiers éligibles et retenus sont à déposer en DDT(M) du siège de la CUMA, avec la facture adressée par l'organisme de conseil agréé (chef de file) et acquittée par la CUMA, ainsi qu'avec le rapport de conseil stratégique.

La réception et l'instruction des demandes de paiement sont assurées par la DDT(M). L'ASP est chargée de la mise en paiement des dossiers.

Article 8:

Les DDT(M) sont responsables du traitement des recours individuels.

En cas d'irrégularité, sans préjuger d'éventuelles suites pénales, il est demandé au bénéficiaire le reversement de la totalité de l'aide attribuée.

Si l'entreprise unique dépasse le plafond d'aides de minimis a posteriori, c'est la totalité de l'aide qui doit être remboursée.

L'instruction et le paiement de l'aide sont effectués sur dossier.

Article 9:

Les aides sont imputées sur la dotation régionale de la sous-action 149-23-05 du BOP 149 du ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour l'année 2018.

Pour le présent appel à projets, l'enveloppe financière indicative du ministère de l'agriculture et de l'alimentation s'élève à 84 627 €

Article 10:

Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes, les préfets de département, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, les directeurs départementaux des territoires (et de la mer) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Amiens, le 6 avril 2018

Pour le préfet et par délégation,

Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt/Hauts-de-France

Juc MAURER

[«] Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. »



PRÉFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DECISION

Ordonnancement secondaire

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France,

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 février 2018 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire, à Monsieur Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France,

Vu la convention du 16 juillet 2012 entre la DREAL Nord Pas-de-Calais et la division de Lille de l'ASN relative au BOP 181, action 9,

DECIDE

Article 1er:

Subdélégation de signature est donnée aux directrices adjointes et directeurs adjoints :

- Madame Catherine BARDY
- Madame Virginie MAIREY-POTIER
- Monsieur Yann GOURIO
- Monsieur Julien LABIT

pour l'exercice de responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et de répartir après validation du responsable de BOP les crédits des BOP, et pour l'exercice d'ordonnateur secondaire, à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du Préfet, sur les missions et les Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) indiqués à ses articles 1er et 2, pour les commandes d'achats, les marchés de Travaux, Fournitures et Services, ainsi que pour les actes attributifs de subventions.

Article 2:

Subdélégation de signature est donnée à Madame Élodie PATTE-GONDRAN, responsable de la Mission Stratégie et Pilotage Régional (MSPR) ainsi qu'à Monsieur Christophe ISORE, chargé de mission LOLF, pour l'exercice de responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et répartir après validation du responsable de BOP les crédits des BOP indiqués à l'article 1er de l'arrêté susvisé du Préfet.

Article 3:

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de recevoir les crédits, et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et avec l'obligation de se conformer aux programmations arrêtées par l'autorité compétente :

- les demandes et actes d'engagement juridique,
- l'ensemble des actes nécessaires à la passation des marchés.

dans la limite des périmètres et seuils suivants, dans la limite des seuils indiqués pour chaque délégataire cl-après :

BOP : Tous BOP Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	secrétaire général	
En cas d'absence ou d'empêchemen	t de F BOULANGER :	the later
Bénédicte VAILLANT	secrétaire générale adjointe	40 000 €
Christophe DIRUIT	chef du pôle gestion financière	
Nathalie BEVE	adjointe du chef du pôle gestion financière	

BOP: 113 – « Paysage, eau, diversité » (PEB) Périmètre: Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Marc GREVET	chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	
En cas d'absence ou d'empêchen	nent de M GREVET :	
Enrique PORTOLA	adjoint au chef de service Eau et Nature	
Frédéric FLORENT-GIARD	chef du pôle planification et gestion de l'eau	40 000 €
Olivier PREVOST	chef du pôle Délégation de bassin Artois- Picardie	
John BRUNEVAL	chef du pôle sites et paysages	
Frédéric BINCE	chef du pôle nature biodiversité	
Christine BRUNEL	cheffe du pôle Risques naturels	

BOP: 135 - « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (UTAH) Périmètre: Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Corinne BIVER	cheffe du service ECLAT, référente du BOP 135,	
En cas d'absence ou d'empêchement	de C BIVER:	
Pierre BRANGER	adjoint au chef de service ECLAT	
Jeanne-Marie GOUIFFES	cheffe du pôle aménagement des territoires	40 000 €
Vincent PRADEAU	adjoint à la cheffe du pôle aménagement du territoire	
Sophie HUCHETTE	cheffe du pôle habitat construction	•
Sylvie DU COUEDIC	Adjointe à la cheffe du pôle habitat construction	

BOP : 159 - Expertise, information géographique et météorologique - EIGM Périmètre : Titres 10,11,12

Ager	nts		Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Chantal ADJRIOU			cheffe du service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale (IDDEE), référent du BOP 217 CGDD	
En cas d'absence o	u d'empêche	ment	de C ADJRIOU :	40 000 €
Paule FANGET			adjointe cheffe de service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale (IDDEE)	
Frédéric CARLIER			chef du pôle Promotion de la transition	Negative Control of Co

BOP: 174 – « Énergie, climat et après-mines » (EAM) Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Corinne BIVER	cheffe du service ECLAT, référente du BOP 174	
Daniel HELLEBOID	chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV)	
En cas d'absence ou d'empêcheme	ent de C BIVER :	
Pierre BRANGER	adjoint au chef de service ECLAT	40 000 €
Bruno SARDINHA	chef du pôle Air-Climat-Énergie	
Pascal FASQUEL	adjoint au chef du pôle Air-Climat-Energie	
En cas d'absence ou d'empêcheme	ent de D'HELLEBOID :	
Thierry THOUMY	adjoint au chef du SSTV	
François VANDENBON	chef du pôle véhicules	

BOP : 181 – « Prévention des risques » (PR) Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seulls (en euros, HT)	
Xavier BOUTON	chef du service Risques, référent du BOP 181		
Marc GREVET	chef du service Eau et Nature		
En cas d'absence ou d'empêchemen	t de X BOUTON :		
Mathilde PIERRE	adjointe du chef du service Risques		
Grégory BRASSART	adjoint du chef du service Risques	▼	
Laurent CHAUVEL	chef de la division risques accidentels	40 000 €	
Laurent COURAPIED	chef de la division risques sanitaires et pilotage de l'IIC		
Roger DHENAIN	chef du pôle sous sol et ouvrages hydrauliques		
François CLERC	chef du pôle prévision des crues et hydrométrie		
Jean-Marie BLAVOET	chef d'unité hydrométrie	10 000 €	
Nathalie GAFFET	cheffe d'unité prévision des crues	10 000 €	
Laurent GOBLET			
Éric WILK		Limitée à l'usage de carte achat	
Jean-Michel LACQUEMANT			
Xavier POLBOS	techniciens hydro	individuelle et nominative, dans le respect des plafonds définis	
Pascal LIS			
Didier GRENOUILLET			
En cas d'absence ou d'empêchemen	t de M GREVET		
Enrique PORTOLA	adjoint au chef de service Eau et Nature	40,000 E	
Christine BRUNEL	cheffe du pôle Risques naturels	40 000 €	

BOP: 203 - « Infrastructures et services de transport » (IST) Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seulls (en euros, HT)
Christophe HUSSER	chef du Service Mobilité et Infrastructures (SMI), référent du BOP 203	180 000 € pour les commandes et marchés de travaux 40 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et Pl ainsi que les conventions
Nicolas LENOIR	adjoint au responsable du SMI	financières 40 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marchés (montant cumulé tous signataires qui a délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Daniel HELLEBOID	chef du SSTV	40 000 €
En cas d'absence ou d'ei	mpêchement de C'HUSSER :	
Luc FOLLEBOUT	responsable du pôle stratégle/mobilité déplacement/transport	100 000 € pour les commandes et marchés de travaux
Régis AUFFRET	adjoint au responsable du pôle stratégie /mobilité déplacement/transport Unité Territoriale Nord Ouest AML et Littoral	marches de travaux 20 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI ainsi que les conventions
Aurélien BALMER	adjoint au responsable du pôle stratégie /mobilité déplacement/transport Unité Territoriale Sud Est	financières 20 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marché
Suzanne ROBACZYNSKI ALBERT	cheffe du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national	(montant cumulé tous signataires qui ont la délégation) dont la
Claire CAFFIN	adjointe au responsable du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national	signature du contrat relève du niveau direction
	chargé mission Brult	20 000 € pour les commandes et
	responsable d'opérations dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	marchés travaux 20 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et Pl
Thierry BOETE	responsable d'opérations dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	20 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marché
Gaëlle PAYEN	responsable d'opérations dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	(montant cumulé tous signataires qui ont la délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Adrien BRULEZ	responsable cellule Stratégie et pilotage dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	
Laurent LEFEVRE	responsable d'opérations dans le pôle maîtrise du réseau routier national Unité Sud	
François SANDT	responsable de la cellule procédures administratives et foncières	
Clément FOSSE-MAHIER	responsable d'opérations dans le pôle	

75.12.1.A3775	maîtrise du réseau routier national Unité Sud
Thierry OGEZ	chargé de mission Assistance Opérationnelle

BOP: 203 – « Infrastructures et services de transport » (IST) Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
	pêchement de D HELLEBOID : adjoint au chef du SSTV	
	cheffe du pôle régulation et contrôle des transports terrestres	40 000 €

BOP : 203 - « Infrastructures et services de transport » (IST) Périmètre : Actes spéciaux de sous-traitance des marchés publics du SMI

Agents	Fonctions Seuils (en euros, HT)	
Christophe HUSSER	chef du SMI, référent du BOP 203 sans seuil	
Nicolas LENOIR	adjoint au responsable du SMI	

BOP : 207 - « Sécurité et circulation routières » (SCR) Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Daniel HELLEBOID	chef du SSTV	
En cas d'absence ou d'emp	pêchement de D HELLEBOID :	40 000 €
Thierry THOUMY	adjoint au chef du SSTV	

BOP : 217 – « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (CPPEDMD)

Périmètre: Titres 2, 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seulls (en euros, HT)
Francis BOULANGER	secrétaire général, référent du BOP 217	
En cas d'absence ou d'empêchement	de F BOULANGER :	
Bénédicte VAILLANT	secrétaire générale adjointe	40 000 €
Christophe DIRUIT	chef du pôle gestion financière	
Nathalie BEVE	adjointe du chef du pôle gestion financière	

BOP : 723 - 333 Périmètre : Titres 3 et 5

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	secrétaire général	
En cas d'absence ou d'empêchemen	t de F BOULANGER :	
Bénédicte VAILLANT	secrétaire générale adjointe	40 000 €
Christophe DIRUIT	chef du pôle gestion financière	
Nathalie BEVE	adjointe du chef du pôle gestion financière	

Article 4:

La signature des décomptes généraux et définitifs des marchés n'est déléguée qu'aux personnes citées aux articles 1 et 3 dans la limite des seuils indiqués dans ces articles.

La signature du certificat pour mise en palement des actes relevant du titre 9 est déléguée aux personnes mentionnées aux articles 1 et 3 sans seuil.

Outre les agents mentionnés aux articles 1 et 3 délégation de signature est donnée aux agents désignés ciaprès, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les pièces suivantes nécessaires à la liquidation des recettes et des dépenses, dans la limite des seuils et des restrictions indiqués :

Titre 6:

- les certificats administratifs de constatation de service fait, sans seuil,

Autres titres :

- les constatations de service fait (sans seuil),
- les états d'acompte (sans seuil)

BOP: 113 - PEB

Agents	Fonctions	Restrictions
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	responsable unité immobilier	Uniquement le service fait
Lenka SVITEK	responsable pôle Ressources Humaines	Oniquement le service fait
	adjoint cheffe du pôle RH et responsable unité RH/formation de proximité	
Christophe MURZIN	chef unité RH de synthèse et de proximité	The state of the s
Laurence MARQUART	responsable unité GPEEC / formation responsable pôle Ressources Humaines, par intérim	

BOP: 135 - UTAH

Agents	Fonctions	Restrictions
Gilles VERLEY Céline GALLOIS		
Romain HANNEDOUCHE Agnès PRESSENSE		
Sylvain GAGLIARDI Laurent HERLIN		
Jean-Christophe HOLDERIC Anne-Lise DEMEULENAERE		
Grégory CODRON Christine SAZY-HERCENT Marie LEROY	chargés de mission	sans
Geoffrey MUNIER Delphine BIGEARD	diaiges de mission	
Virginie VINSON Anne CARRIOU		Miles An Armed Carlotter
Jérôme CINAL Edwige FOURNIER		
Florence BAUDOT Élodie VERRIELE Yvan PERROUX		gi Timugagas — g

BOP ; 174 - EAM

Agents	Fonctions	Restrictions
Alexis DRAPIER Élisabeth ASLANIAN Fablen BILLET Noémie FRADET		
Nicolas PARIS	chargés de mission	
Maryline ROSSI Aude CAVROIS		
Christophe RAOUL		
Alexandra KREBS-DUHAMEL		A
Patrick DEREUMAUX	adjoint au chef du pôle sécurité et réglementation des véhicules	A Company of the Comp
David LEFRANC	chef d'UD Littoral	The state of the s
Lionel MIS	chef d'UD Lille	
Didier BRUNET	chef d'équipe véhicules UD Lille	sans
Sébastien PREVOST	chef d'UD Oise	
Guillaume VANDEVOORDE	chef d'UD Somme	
isabelle LIBERKOWSKI	cheffe d'UD Hainaut	
Stéphanie LAMAND	cheffe équipe véhicules UD Hainaut	
Alexandre VUYLSTEKER	technicien véhicules UD Hainaut	
Frédéric MODRZEJEWSKI	chef d'UD Artois	
David BOUSSARD	coordonnateur véhicules UD Artois	
Bruno DEVRED Grégory CARIN Pascal OPIGEZ	techniciens véhicules UD Artois	

Agents	Fonctions	Restrictions
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	Uniquement le service fait
Serge LECLERC	responsable unité immobilier	
Lenka SVITEK	responsable pôle Ressources Humaines	
:	adjoint cheffe du pôle RH et responsable unité RH/formation de proximité	
Christophe MURZIN	chef unité RH de synthèse et de proximité	
Laurence MARQUART	responsable unité GPEEC / formation responsable pôte Ressources Humaines, par intérim	

Enrique PORTOLA Christine BRUNEL	adjoint au chef de service Eau et Nature cheffe du pôle Risques naturels	
En cas d'absence ou d'empêchement	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	sans
Marc GREVET	chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	
Agents	Fonctions	Restrictions
	BOP: 181 – PR	

Agents	Fonctions	Restrictions
Lionel MIS		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
David LEFRANC		
Isabelle LIBERKOWSKI		
Frédéric MODRZEJEWSKI	chefs UD	
Sébastien PREVOST		
Caroline DOUCHEZ		
Guillaume VANDEVOORDE		
Myrianne LEGROS		
Chantal MAIRECHE		
Edwige BERTELOOT		
Elizabeth PAS		ALTERNATION OF THE PROPERTY OF
Michelle DHOLLANDE	assistantes chefs UD	
Annick ROGER	assistantes cheis od	
Martine DEMARQUOIS		
Nathalie ROHMER		Uniquement le service fait
Monique LEMARCHAND		
Sandrine FLANDRE		
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	Control of the Contro
	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	responsable unité immobilier	i
Lenka SVITEK	responsable pôle Ressources Humaines	
	adjoint cheffe du pôle RH et responsable unité RH/formation de proximité	
Christophe MURZIN	chef unité RH de synthèse et de proximité	
Laurence MARQUART	responsable unité GPEEC / formation responsable pôle Ressources Humaines, par intérim	The second secon

Agents	Fonctions	Restrictions
Rémy ZMYSLONY	chef de la division territoriale de l'ASN	Action 9
En cas d'absence ou d'empêchem	nt de F GODIN :	
Jean-Marc DEDOURGE	adjoint au chef de la division	uniquement service fait

BOP: 203 - IST

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le SMI :		
Yannick DEBRABANT Marie-Gabrielle LAGNIER (jusqu'au 01/06/2018) Boris LY Pierre Maxime GIORA Mélanie LIMIER Audrey DUPONT	chargés de mission	sans
Bella ANSEUR Kathy GERME André MORTREUX Emanuele NICOTERA Stéphane QUENY Laurie DEGROOTE Pierrick PAGE Guillaume POTEAU Frédéric DIDELET Geoffrey BERNARD Gauthier CROCHU	chargés d'études	
Noémie HANSSENS Cécile LAURENT Cédric NURDIN	chargés d'affaires de procédure foncière	
Pour le SSTV :		
Ali BIDA	chef unité professionnels du transport	
Laurette TOURNEUR	chargée mission capacité professionnelle	
Vincent UYTTENHOVE	chef unité support des contrôles	
Daniel DANDREA	adjoint au chef du pôle régulation et contrôle des transports	
Corinne DIRUIT	chargée de contrôle unité support des , contrôles	
Frédéric DUBOIS	chef unité contrôle Arras	
Pierre CONDE	chef unité contrôle Prouvy	
André TARTAR	chef unité contrôle Calais	
Emmanuelle MARY	chef unité contrôle Calais, par Intérim	
Lionel TOURTELIER	chef unité contrôle Lille	:
Robert HUGUET	chef unité contrôle Beauvais	
Murielle COZETTE	chef unité contrôle Amiens	

BOP : **207 – SCR**

Agen	y,-u,-i,-i,-i,-y;: 1449;14(2) i,-yi2; 144;14(2) i,-yi2; 144;24(2) i,-yi2; 144;24(2) i,-yi2; 144;24(2) i,-yi2; 	Fonctions Restrictions
Didier SOYER		animateur sécurité routière Uniquement le service fait
Sylvie DELPIERRE		chargée mission sécurité routière

BOP: 217 - CPPEDMD

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le SG :		
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	responsable unité immobilier	
	gestionnaire unité immobilier	
Nicolas CAREMELLE	responsable unité informatique	
Laurent LEGRAND Fabrice DELAVIEZ Julie DESRUMAUX Christophe VANWINGENE	agents unité informatique	Actions 3 et 5
Élisabeth TABARY	responsable unité achats	Uniquement les constatations de service fait
Sheela SUREKA Claire DELBARRE Sylvie TUYN Vacataires : Marjorie LEBLANC Thomas BYCZINSKI	gestionnaires	
Lenka SVITEK	responsable pôle Ressources Humaines	
	adjoint cheffe du pôle RH et responsable unité RH/formation de proximité	
Christophe MURZIN	chef unité RH de synthèse et de proximité	
Laurence MARQUART	responsable unité GPEEC / formation responsable pôle Ressources Humaines, par intérim	
Pour le service Risques :		
Xavler BOUTON	chef du service	Action 3
Mathilde PIERRE	adjointe au chef de service	Uniquement les constatations de
Grégory BRASSART	adjoint au chef de service	service fait
Laurent CHAUVEL François CLERC Laurent COURAPIED Roger DHENAIN	chefs de pôle	
Charlotte DOUMENG	responsable de l'unité sous-sol	
Nathalie GAFFET	responsable unité prévision des crues	
François RIQUIEZ	responsable unité de la sécurité des ouvrages hydrauliques	
Jean-Marie BLAVOET	responsable unité hydrométrie	
Didier GRENOUILLET	chargé de maintenance	
Irène MEURICE Corinne MOMPACH Dominique AUDIC Mélanie BERTHUIN Isabelle RONDEAU	assistantes	

	The market of the control of the con
Marie-Pierre DEKEYSER	Interpretation of the Company of th
Marie-Pierre DekeySek	■ ALLEGO MODERNICO DE LO COMPANSO DE LA COMPANSO DEL COMPANSO DEL COMPANSO DE LA COMPANSO DEL COMPANSO DEL COMPANSO DEL COMPANSO DE LA COMPANSO DEL COMPANSO DEL COMPANSO DE LA COMPANSO DEL
	I see see en la companyation de
Svivie HARDLIN	\$ 1.14 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 ×
1 O M A LI LA	
 	I market to the community of the common transfer of the common transfer to the common trans
	# TOTAL AND A LIBERT OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF A STATE OF THE PROPERTY OF THE PROPERT
Christine LECLERCQ	INVESTIGATE AND TO THE CONTROL OF THE PROPERTY
	# 4의 사용 사용의 NOSEA (REPORT PROTEST CONTINUES C
Marie-Claude MERCIER	
Maries large Merklink	Franklik in green was the contract and and an engaged the contract of the first of the contract of the contrac
WEIGO-CIACGO METOLET	

BOP: 217 - CPPEDMD (suite)

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le service Eau et Nature :		
Marc GREVET	chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	
Enrique PORTOLA	adjoint au chef de service Eau et Nature	
Frédéric FLORENT-GIARD	chef du pôle planification et gestion de l'eau	
Olivier PREVOST	chef du pôle Délégation de bassin Artois- Picardie	
John BRUNEVAL	chef du pôle sites et paysages	
Frédéric BINCE	Chef du pôle nature et biodiversité	
Christine BRUNEL	cheffe du pôle Risques naturels	
Pour le service ECLAT :		
Catherine ERMOLENKO Isabelle VALMONT-GASTARRIET	assistantes	
Pour le service IDDEE :		Action 3
Liliane VASSEUR Méboura SAIFI	assistantes	Uniquement les constatations de
Patrice FRERE	assistant	service fait
Pour le SSTV :		
Daniel HELLEBOID	chef du SSTV	
Thierry THOUMY	adjoint au chef du SSTV	
Mireille BUTTARELLO	cheffe du pôle régulation et contrôle des transports terrestres	
Daniel DANDREA	adjoint à la cheffe du pôte régulation et contrôle des transports terrestres	
François VANDENBON	chef du pôle sécurité et réglementation des véhicules	
Ali BIDA	chef unité professionnelle du transport	
Laurette TOURNEUR	chargée de mission capacité professionnelle	
Vincent UYTTENHOVE	chef unité support des contrôles	
Patrick DEREUMAUX	adjoint au chef du pôle véhicules	

BOP: 217 - CPPEDMD (suite)

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le SMI :		
Catherine ROGE Sylvie MAUFFROY Corinne DECQ Isabelle LEROY	assistantes	
Pour les UD :		
Artois:		
Frédéric MODRZEJEWSKI	chef d'UD	
Élisabeth PAS	assistante	
Dominique LAHONDES	administratif véhicules	Action 3
Hainaut:		
Isabelle LIBERKOWSKI	cheffe d'UD	Uniquement les constatations de service fait
Chantal MAIRECHE Christine AMMENOU	assistantes	
Alexandre VUYLSTEKER	technicien CT activité véhicules	
Maximilien DEGOBERT	Inspecteur ICPE	
Lille:		
Lionel MIS	chef d'UD	
Myrianne LEGROS	assistante	
Littoral:		
David LEFRANC	chef d'UD	

BOP: 217 - CPPEDMD (suite)

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour la Direction :		
Marie- Christine GUIMARD Murielle DECROIX Martine BOSCART Sylvie LENFANT	assistantes	
Perrine LESAVRE	directrice de Cablnet	
Pour la MSPR :		
Élodie PATTE-GONDRAN	, responsable	
Émilie SZWAGROWSKI Isabelie SALOT Michèle BAVIER Chantal MALOBERTI Evelyne LEEUWERCK	assistantes	
Barbara DE BLOCK	Infirmière	
Pour mission Qualité - Ecorespon	sabilité :	
Didier DARGUESSE	responsable qualité	
Vanessa HERMEZ-COURCIER	chargée de mission écoresponsabilité	Antina 2
Émilie DEROSIERE	chargé de mission qualité et contrôles internes	Action 3 Uniquement les constatations de
Pour la mission Sécurité - Défens	9:	service fait
Frédéric FLEURY Guillaume MARAIS	chargés de mission	
Pour le Service Juridique Mutuali	sé:	
Sylvain GATHOYE	chef du PSI Jur	
Maÿlis RIGOT	adjointe, cheffe de la division Affaires générales	
Nathalie RICART	cheffe de la division Travaux et contrats publics	
Noura MEHABI	cheffe de la celiule Dommages de travaux publics et domanialité	
Julia ALAOUI	cheffe de la division contentieux pénal urbanisme et ICPE	
Régine DEMOL	adjointe en charge des affaires du Tribunal Administratif d'Amiens	
Pour le SMMAPAC :		A A CAR
Loïc VANDERPLANCKE	Chef du service	
Odile BASCOP-ADJANOH Nathalie BOUDEVILLE Nathalie DELATTRE-DUTERTE	assistantes, gestionnaires transversales du CPCM	

BOP: 723 - 333

Agents	Fonctions	Restrictions
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	Uniquement les constatations de
	assistant unité moyens généraux	service fait
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	responsable unité immobilier	• · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Article 5:

Les personnes suivantes sont autorisées à valider via le progiciel Chorus Formulaire les demandes d'engagement juridique, les constatations de service fait ainsi que la transmission des ordres à payer flux 3 et 4 '

BOP: 203

Agents	Fonctions	
Pour le SMI :		
Christophe HUSSER	chef de service SMI	
Nicolas LENOIR	adjoint au chef du SMI	
Marie-Agnès BOISSEAU	cheffe Pôle Finances Commande Publique	
Geneviève GIRARD	responsable d'unité, Adjointe à la cheffe Pôle Finances Commande Publique	
Clotilde VERHOEVEN	responsable d'unité, référente commande publique	

BOP: Tous BOP

Agents	Fonctions
Pour le SG:	
Christophe DIRUIT	chef du pôle gestion financière
Nathalie BEVE	adjointe du chef du pôle gestion financière
Élisabeth TABARY	responsable unité achats
Sheela SUREKA Claire DELBARRE Sylvie TUYN Vacataires: Marjorie LEBLANC Thomas BYCZINSKI	gestionnaires
Marie-Agnès MARTIN Danielle BOUTHORS Solange MLAPA Peggy VALET	chargées de mission

Article 6:

Les personnes suivantes sont autorisées à valider sous l'application Chorus-DT le transfert de l'état de frais vers Chorus :

Agents	Fonctions	Programmes
Odile LANNOY	gestionnaire	
Christophe MURZIN	chef de l'unité RH de synthèse et de proximité à Lille	tous programmes

Article 7:

Les personnes suivantes sont autorisées sous l'application Chorus-DT :

- à valider l'ordre de mission, pour le déclenchement des prestations : « service gestionnaire » (SG)

Personal	Périmètre Nord	Périmètre Sud
Direction Sécurité Défense	Christine GUIMARD Murielle DECROIX Martine BOSCART	Sylvie LENFANT
Qualité - Ecoresponsabilité	Chanlai DUFOURMANTEL	Chantal DUFOURMANTEL
Communication	Marie-Christine GUIMARD Murielle DECROIX Martine BOSCART	Maryline DELATOUR
MSPR	Isabelle SALOT	Chantal MALOBERTI
Secrétariat général	Laëtitia CARTIGNIES	Françoise ROELENS Christian KORNOUTYTCH
Risques	Corinne MOMPACH	Marie-Claude MERCIER
Eau et Nature	Aurélie VAN DER SNICK	Michèle MANDEL Catherine BLANGER Christelle SEVEL
ECLAT	Catherine ERMOLENKO Isabelle VALMONT Adda DAHMANI Magalle MACHINSKI	
IDDEE	Liliane VASSEUR Claire RIGAUD Patrice FRERE Méboura SAIFI Fatiha AZZAOUI Pascale LEBLOND Damien POULAIN Quentin DUBRAY	Sylvie MODESSE

Transports et Véhicules	Nathalie PICAUD France D'ARTOIS	Marie-Claude CAMERLYNCK
Mobilité et Infrastructures	Catherine ROGE	Sylvie MAUFROY
SMMAPAC	Odile BASCOP Loïc VANDERPLANCKE	Odile BASCOP Loïc VANDERPLANCKE
Service Juridique Mutualisé	Christelle FREMEAU	Caroline BATTEUX
UD Artois	Élisabeth PAS Michelle DHOLLANDE	*
UD Hainaut	Chantal MAIRECHE	1
UD Lille	Myrianne LEGROS	
UD Littoral	Edwige BERTELOOT	
UD Aisne	,	Monique LEMARCHAND Roselyne LAMBERT Anna DELARIBERETTE Fablenne MICHELIN-GRACIA Nathalle ROHMER
UD Oise	,	Sandrine FLANDRE Annick ROGER Sandrine LESAGE Marjorie BONNARD
UD Somme	,	Émilie LAGASSE Hélène JEANNOT Valèrie LANCESTRE Martine DEMARQUOIS
ASN	Élisabeth LETURQUE Nathalie LEROY	

- à procéder à la dernière validation de l'état de frais et à sa mise en paiement : « gestionnaire valideur » (GV)

Agent Habilité	Habilitation
Odile Lannoy	Ġ٧
Christophe Murzin	GV

- à exercer le rôle FC (facturation centralisée) : agents Pôle logistique (à venir)

Article 8:

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés cl-après, à l'effet de signer ou de valider sous le progiciel Chorus, pour le compte de la DREAL ainsi que pour le compte des services délégants DDT(M) Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme, DRAAF Hauts-de-France, DDPP Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme, ENTE, CVRH, DIR, sur les BOP 113 – 134 – 135 – 143 – 149 – 159 – 174 – 181 – 190 – 203 – 205 – 206 – 207 – 215 – 217 – 333 – 721 – 723 – 724 les actes suivants :

Agents	Profils	Actes délégués
Audrey MARAIS Charlotte SALOMEZ Éric LAUWERIE Denise HOSS Nathalie BOULET Christine TONNEL Nathalie FILIPPI Fabien MARGUERITE Véronique CAREYE Falma BRAHIMI Sonia MEDJENI Aurélie GOURGUECHON Romain ROBYN	valideurs	 les propositions d'engagements juridiques auprès du CBR, les validations des engagements juridiques, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses (notamment la certification du service fait et la validation des demandes de paiement), les ordres de recettes destinés à assurer le recouvrement des créances de l'état, toutes correspondances, ampliations, pièces annexes, nécessaires à l'ordonnancement des dépenses et des recettes
Unité Achats Subventions :		
Bertrand COMBAZ Lydie HAUTIER Didier LAURENT Florence LECLERCQ Brigitte PERRILLAT Sandra RAOUT Benoît ROUGERON Nicolas SOYEZ Pierre WALLET	chargé-es de prestations comptables	certification du service fait
Vacataires : Thomas CARLIER Marine COPIN Carmen GONZALES		
Unité Marchés Complexes		
Jean-François BARBET Angélique HOUSSIN Sophie GOETHALS	chargé-es de prestations comptables	certification du service fait
Unité Prestations Sociales RNF		
Danielle LEPRETRE Ghislaine ROBYN Virginie ANQUEZ Aurélie MALADRY Hélène CONCEICAO	chargé-es de prestations comptables	certification du service fait

Article 9:

Les référents des BOP désignés à l'article 3 du présent arrêté m'adresseront un compte rendu d'utilisation des crédits et la situation de la mesure de la performance des budgets opérationnels arrêtés aux 30 avril, 31 août et 31 décembre.

Les subdélégataires ci-dessus nommés aux articles 1 et 3 devront tenir un registre et fournir à la fin de chaque année au responsable de la Division Marchés la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) qu'ils auront signés dans le cadre de cette délégation.

Article 10:

Monsieur Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, est chargé, au nom du Préfet de Région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise ainsi qu'au Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Hauts-de-France et du Département du Nord, au Directeur Départemental des Finances Publiques du Département de la Somme et à la Directrice Départementale des Finances Publiques du Département de l'Oise accompagnée d'un spécimen de signature des agents habilités.

La décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Lille, le 1 3 AVR. 2016

le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France

VINTERIOTYKA



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Préfecture de région Hauts-de-France Secrétariat général pour les affaires régionales

Plate-forme régionale d'appui juridique

Arrêté portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France -modificatif-

Le préfet de la région Hauts-de-France Préfet du Nord Officier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 4134-2 et R 4134 – 1 à R 4134 – 7;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret 004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord;

Vu le décret 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3;

Vu le décret 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu la circulaire de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique du 6 janvier 2016 relative aux modalités d'installation et de fonctionnement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux;

Vu la circulaire interministérielle du 27 septembre 2017 relative aux modalités de renouvellement des CESER de 2018 ;

Vu l'arrêté modifié du 10 novembre 2017 fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, le nombre de leurs représentants ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2018 portant délégation de signature à Mme Magali DEBATTE, secrétaire générale pour les affaires régionales ;

Vu la démission intervenue de Madame Murielle MULOT, représentant la CGT Picardie;

Considérant le courrier de la secrétaire régionale de la CGT Picardie en date du 15 mars 2018 désignant Madame Véronique BLEUSE en remplacement de Madame Murielle MULOT;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u> – La liste des membres du conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France mise à jour est annexée au présent arrêté.

<u>Article 2</u> — La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président du conseil régional des Hauts-de-France et au président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 1 6 AVR 2018

Pour le Préfet et par délégation, la secrétaire générale pour les affaires régionales

Magali DEBATTE

Conformément aux dispositions des articles R 421.-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délaí de 2 mois à compter de sa publication.

<u>1er collège :</u> Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées		
Rubrique	Attribution	Représentants
	Chambre de commerce et d'industrie de région Hauts-de- France dont un représentant des ports maritimes au sein de la CCI	 M. Louis-Philippe BLERVACQUE M. Laurent DEGROOTE M. Jean-Marc DEVISE Mme Juliette DUSZYNSKI M. Dominique FERNANDE Mme Fany RUIN Mme Yvonne TASSOU Mme Claire VAN RYSSEL
Organes consulaires	Chambre de métiers et de l'artisanat	- M. Zéphyrin LEGENDRE - M. Jean-Luc MARCOTTE - M. Luc POTTERIE - Mme Geneviève SABBE - Mme Edith YVORRA
	Chambre d'agriculture de région	- Mme Jocelyne BERTRAND - M. Ghislain MASCAUX
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	- M. Jean-Michel BONDU
	Mouvement des entreprises de France et jeunes dirigeants	 - Mme Sylvie COURSIERES - M. François HOIZEY - M. Philippe MARILLAUD - M. Philippe MERVIEL - M. Pascal MONBAILLY - Mme Hélène NATIER - M. Jean-Claude OLEKSY - M. Marc SALINGUE - Mme Pascale SEBILLE - Mme Catherine SPADAVECCHIA - M. Jean-Pierre STERNHEIM - Mme Hélène SZULC
	Confédération des petites et moyennes entreprises	- M. Sébastien HOREMANS - M. Yves LE DOUJET - Mme Carolina OÑA LA MICELA - Mme Jacqueline VAUTRIN
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles	- M. Xavier FLINOIS - Mme Véronique MONECLAY
	Union régionale des sociétés coopératives de production	- M. Pierre THOMAS
	Jeune chambre économique des Hauts-de-France	- M. Nicolas ROUCOUX
	Union des entreprises de proximité (U2P)	- Mme Laure BAZAN - M. Gabriel HOLLANDER - Mme Marie-José ORLOF - M. Paul PECHON
	Pêche maritime en Hauts-de-France	- Mme Dominique THOMAS
	Union des professions libérales (UNAPL)	- M. Jean-Yves CANNESSON - M. Jean-Luc DEHAENE - Mme Martine LIEN-BOWANTZ - Mme Marie-Andrée ROULLEAU
	Coordination rurale	- M. Philippe DERON
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	- M. Christophe BERTIN

1 ^{er} collège : Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées		
	Indépendants et particuliers employeurs	- Mme Sigried BECQUART-DEBRUYNE
	Chambre nationale des professions libérales	- M. Christophe MAERTENS
Infrastructures	Entreprises publiques	 M. Christian BREBANT (du 01/01/2018 au 30/06/2019) remplacé par M. Thierry PAGES (du 01/07/2019 au 31/12/2020) Mme Isabelle MATYKOWSKI (du 01/01/2018 au 30/06/2019) remplacée par Mme Sandrine GODFROID (du 01/07/2019 au 31/12/2020). Pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2023, les désignations interviendront ultérieurement et feront l'objet d'un arrêté modificatif.
Nouveaux entrepreneurs	Centre des jeunes agriculteurs	- Mme Caroline DELEPIERRE-PIAT
	Centre des jeunes dirigeants d'entreprises	- Mme Dominique DALLE - M. Christian ROQUET

	 - Mme Danièle EROUART - Mme Annie GOURRIER - M. Jean-Baptiste KONIECZNY - Mme Ghezala KRIBA - Mme Francine LHOTELLIER - M. Jean-Louis PION - M. Guy PLAYEZ - Mme Angélique ROUSSEL - M. Fabrice VILLAIN
Union régionale CFTC	- Mme Marianne COULON - Mme Ghislaine FRUIT - Mme Suzanne LALEUW - M. Bernard LESNE - M. Alain MELCUS
Union régionale CFE-CGC	- M. Raymond ANNALORO - Mme Cathy DELAIRE - M. Marc WURMSER
Union régionale UNSA	- M. Sébastien DANIC - Mme Dorothée SELLIER - M. Éric VAN STEENKISTE-DELESPIERRE
Union syndicale SOLIDAIRE	- Mme Malika CHEDDANI - Mme Annabelle CROCHU
FSU	- M. Gilles SURPLIE
FA-FP	- M. Pierre-François DUBIEZ

Pôle	Attribution	Représentants
Recherche, innovation, enseignement supérieur	Universités	- M. Mohammed BENLAHSEN - M. Jean-Christophe CAMART - Mme Nathalie CAOUDER - M. Hassane SADOK
	Grandes écoles	- M. Jean-Pierre HILLEWAERE
	Recherche et technologie	- Mme Isabelle HERLIN - M. Pascal MARCHEIX - M. Samir OULD-ALI - Mme Françoise PAILLOUS
	Pôles de compétitivité de la région	- M. Jean-Luc SOUFLET
Protection, action sociale et insertion	Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux	- M. Jean-Pierre BULTEZ
	Hospitalisation publique	- M. Rémi PAUVROS
	Protection sociale	- M. Arnaud COUSIN
	Centres sociaux et organismes caritatifs	- M. Michel BRULIN - Mme Christine DUCOURANT
	Insertion professionnelle et formation	- Mme Sylvie JUSSERAND - Mme Sabine VERHAEGEN
Économie sociale et solidaire	Économie sociale et solidaire	- Mme Peggy ROBERT
	Mutualité	- M. Stéphane DORCHIES - Mme Sylvie LEFEBVRE (du 01/01/2018 au 31/12/2020) - Mme Valérie LEGRAND (du 01/01/2021 au 31/12/2023)
	Réseau bancaire mutualiste	- M. Eric CHARPENTIER

	Logement	- M. Fabien PODSIADLO-REGNIER (du 01/01/2018 au 30/06/2020) remplacé Mme Michèle BARRERE (du 01/07/2020 au 31/12/2022) remplacée par Mme Danielle GAILLARD (du 01/01/2023 au 31/12/2023) M. Thierry LORIEUX (du 01/01/2018 au 31/12/2020) remplacée par Mme Marie-Laure LAFON (du 01/01/2021 au 31/12/2023).
	Sport	- Mme Michèle MELIN
Cadre de vie	Tourisme	- M. Francis LEPINE - M. Pascal SARPAUX
	Culture	- M. Philippe GAYOT - M. Didier THIBAUT - M. Christian MORZEWSKI - Mme Malika AÏT GHERBI PALMER
	Organisations de consommateurs	- M. Gérard BARBIER (du 01/01/2018 au 31/12/21) remplacé par M. Gilles LAURENT (du 01/01/2022 au 31/12/2023) - M. Gilles LAURENT (du 01/01/2018 au 31/12/2019) remplacé par M. Jean NUZILLARD (du 01/01/2020 au 31/12/2023)

Environnement	Associations de protection de l'environnement	- M. Laurent CHOCHOIS - M. Jean-Paul LESCOUTRE - Mme Ginette VERBRUGGHE
	Conservatoires des espaces naturels	- M. Laurent GAVORY
	Fédérations de chasse et de pêche	- M. Pascal SAILLOT - M. Jean PILNIAK
	Personnes choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable	- M. Stéphane BALY - Mme Déborah CLOSSET-KOPP - M. Bernard LENGLET
:	Mouvements de jeunesse et d'éducation populaire	- M. Rémi CARDON - Mme Emilie LAURY - M. Elie PERREY
	Handicap	- M. Michel CUVELIER
	Associations familiales	- Mme Claire HODENT - M. Michel LEROY
	Droit des femmes et égalité	- Mme Anne GEFFROY
Famille et solidarités	Associations de parents d'élèves	- Mme Ghislaine LEFEBVRE - M. Christian DETROISIEN (du 01/01/2018 au 31/12/2020) remplacé par Mme Sonia RAYNAUD-ANTHONY (du 01/01/2021 au 31/12/2023)
	Associations et syndicats étudiants	- Mme Lucie MADEIRA - M. David LARUELLE
	Union régionale de générations-mouvement des aînés ruraux Hauts-de-France	- M. Robert GUERLIN
	Mouvement associatif	- Mme Florence DOMANGE

<u>4ème collège :</u>

Personnes qui, en raison de leur qualité ou de leur activité, concourent au développement de la région.

- Mme Stéphanie DEPRAETERE
 - Mme Hélène MENG
- Mme Juliette MAILLARD-SOBIESKI
 - Mme Claire MAIRIE
 - M. Philippe ROLLET
 - M. Jean-Jacques POLLET
 - Mme Émilie RAMAN-BEIS
 - M. Jean-Marie TOULISSE

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du

16 AVP 2018

Pour le préfet et par délégation, la secrétaire genérale pour les affaires régionales

Magali DEBATTE



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Secrétariat général pour les affaires régionales

Mission suivi et performance des BOP

Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté du 15 juin 2015 portant nomination d'un régisseur d'avance auprès du rectorat de l'Académie de Lille ;

4 4 4 2 5 5

Le Préfet de la région Hauts-de-France Préfet du Nord Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régles de recettes et aux régles d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°96-565 du 19 juin 1996 modifié relatif à la rémunération certains services rendus par le ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2008-227 du 05 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe);

Vu l'arrêté interministériel du 28 mai 1993 modifié relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 janvier 1997 modifié relatif au montant par opération des dépenses d'intervention ou subventions payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et de recettes ;

Vu l'arrêté interministériel du 17 décembre 2002 habilitant les préfets de région à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des rectorats d'académie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2013 modifié portant création d'une régie d'avances auprès du rectorat de l'Académie de Lille ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juin 2015 portant nomination d'un régisseur d'avances et de son suppléant auprès du rectorat de l'Académie de Lille ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur régional des finances publiques des Hauts de France en date du

Sur proposition de Monsieur le Recteur de l'Académie de Lille.

ARRÊTE

Article 1er : L'article 3 de l'arrêté du 15 juin 2015 est modifié comme suit :

MUUMA - E

Madame Aude PLOUVIER, chef de la division logistique est désignée en qualité de régisseur d'avances suppléant auprès du rectorat de l'Académie de Lille.

Article 2 : Madame la Secrétaire générale pour les affaires régionales, Madame la Rectrice de l'Académie de Lille et Monsieur le Directeur régional des finances publiques des Hauts de France sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région des Hauts de France.

Visa de la DRFIP

Fait à Lille, le

0 9 MARS 2018

Michel LALANDE